

Conseil d'administration

Séance du 29 juin 2023

Délibération n° 2023-15

Fixation des durées d'amortissement des immobilisations - Evolutions

Le conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- ▶ **Vu** l'instruction commune n° 18-0047 du 23/11/2018 et le plan comptes commun applicables aux organismes publics dépendant de l'État ;
- ▶ **Vu** les délibérations n° 2020-08 du 03 mars 2020, n° 2021-27 du 30 novembre 2021 et n° 2022-24 du 30 novembre 2022 fixant les durées d'amortissement des immobilisations de l'OFB ;
- ▶ **Considérant** la nécessité de compléter certaines durées d'amortissements des immobilisations acquises par l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le rapport du Directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 : IMMOBILISATIONS ACQUISES PAR L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Le seuil d'immobilisation des biens reste fixé à 500 € HT unitaire sauf lorsque l'acquisition constitue un groupe fonctionnel (achat simultané de plusieurs biens constituant une unité fonctionnelle). Dans ce cas, le seuil de 500 € HT est appliqué à la valeur de l'ensemble, quelles que soient les valeurs unitaires des éléments pris séparément.

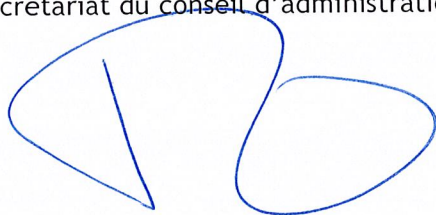
Les durées d'amortissement des immobilisations acquises par l'Office français de la biodiversité sont fixées selon le tableau ci-dessous :

Types d'immobilisation	Comptes	Durées amortissement
Frais de recherche et d'études	203	3 ans
Logiciels de bureau acquis ou sous-traité ou mis à jour	20531- 20532	3 ans
Autres logiciels acquis ou sous-traité ou mis à jour	20531- 20532	3 ans
Productions audiovisuelles	2058	4 ans
Licences, brevets, concessions	2058	4 ans
Droit au bail	206	5 ans
Autres immobilisation incorporelles	208	4 ans
Terrains nus mis à disposition	21116	0 an
Terrains nus acquis	21117	0 an
Terrains nus_Autres financements	21118	0 an
Terrains aménagés mis à disposition	21126	0 an
Terrains aménagés acquis	21127	0 an
Terrains aménagés autres financements	21128	0 an
Ensembles immobiliers administratifs et commerciaux acquis	211557	0 an
Construction mise à disposition	213156	50 ans
Construction acquise	213157	50 ans
Construction légère, abri	213157- 213156	10 ans
Agencement et aménagement construction acquise	213557	15 ans
Agencement et aménagement de terrains nus acquis	21217	15 ans
Agencement et aménagement de terrains aménagés acquis	21227	15 ans
Agencement et aménagement de terrains nus mis à disposition	21216	15 ans
Agencement et aménagement de terrains aménagés mis à disposition	21226	15 ans
Agencement et aménagement de terrains nus en location	21218	15 ans
Agencement et aménagement de terrains aménagés en location	21228	15 ans
Installation d'appareil de chauffage, ventilation et climatisation	213557	15 ans
Autres installations à caractère spécifique	213557-	15 ans
Installations complexes spécialisées liées à l'activité de l'établissement acquises	215117	15 ans
Installations à caractère spécifique liées à l'activité de l'établissement acquises	215317	15 ans
Installations sur sol propre dont chambre froide	215317	10 ans

Installations sur sol d'autrui	215347	10 ans
Installation de matériels téléphoniques (standards)	21547	15 ans
Agencements et aménagements de matériel et outillage liés à l'activité de l'établissement	21547	10 ans
Locaux armurerie (aménagement, création...)	21547	10 ans
Matériel, Equipements et machines liés à l'activité de l'établissement	21547	10 ans
Petit matériel lié à l'activité de l'établissement	21547	5 ans
Arme de poing, fusil et carabine	21547	15 ans
Jumelles, longue vue et appareil de vision nocturne	21547	5 ans
Outillage utilisé directement pour l'activité de l'établissement	21547	5 ans
Balises et colliers GPS à usage unique	21547	2 ans
Outillage	21557	5 ans
Agencements Matériel et Outillage acquis	21577	10 ans
Collection (dont animaux naturalisés, tableaux, sculptures, etc.)	216	0 an
Agencement et aménagement dans locaux loués (fibre optique...)	21817	15 ans
Véhicule automobile administratif	21827	7 ans
Van, tracteur, quad et autre véhicule spécifique	21827	10 ans
Véhicule de transport en commun	21827	10 ans
Embarcation (bateau,...)	21827	10 ans
Autre matériel de transport, dont remorque	21827	5 ans
VTT et autre matériel roulant	21827	5 ans
Barque et autre bateau léger	21827	5 ans
Bâche hivernage et autre matériel de protection du matériel roulant	21827	3 ans
Matériel de bureau	218317	5 ans
Matériel informatique (ordinateur, tablette, ...)	218327	4 ans
Serveur, stockage, sauvegarde informatique	218327	4 ans
Autre matériel informatique	218327	4 ans
Matériel audiovisuel	218327	5 ans
Mobilier	21847	5 ans
Stand d'exposition	21847	5 ans
Autre matériel acquis	21887	5 ans
Biens vivants dont cheptel, animaux reproducteurs adultes	251	8 ans
Biens vivants dont cheptel, animaux reproducteurs jeunes de renouvellement	252	8 ans
Biens vivants dont cheptel, achat d'animaux	253	8 ans
Titres de participation	2618	0 an
Autres formes de participation	266	0 an
Créances Participations	2677	0 an
Dépôts de garantie	2751	0 an
Cautionnements	2755	0 an

L'amortissement des immobilisations se fait au *prorata temporis* de l'année d'acquisition et selon un schéma linéaire.

Le directeur général, chargé
du secrétariat du conseil d'administration,



Olivier THIBAULT

La présidente
du conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO